

**Militants du PSE de Namur**



**Contributions au  
Manifeste électoral 2009  
du Parti Socialiste Européen**

**Juin 2008**

**<http://artisans-europe.skynetblogs.be/>**

## Avant-propos.

Le présent document a été élaboré suite à quatre rencontres organisées dans le cadre de l'atelier des **Artisans de l'Europe** de février à mai 2008.

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur participation aux différentes rencontres :

- **Alain Hutchinson**, parlementaire européen socialiste.
- **Gérard Karlshausen**, chargé des politiques européennes au CNCD, Membre du Board de CONCORD.
- **Thérèse Boutsen**, attachée sociale à la représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne en charge des dossiers liés à la stratégie européenne de l'emploi et à la stratégie de Lisbonne.
- **Christophe Quintard**, directeur du Service d'études économiques et développement durable de la FGTB.
- **Sven Biscop**, docteur en sciences politiques, chercheur à l'Institut Royal des Relations Internationales, professeur invité au Collège d'Europe.
- **Yonnec Polet**, conseiller pour les questions de politique étrangère au Parti Socialiste Européen.
- **Brian Booth**, vice président des Jeunes Socialistes Européens (ECOSY).
- **Philippe Grosjean**, administrateur du Forum Permanent de la Société Civile Européenne.

Nous remercions également la **fédération namuroise du Parti Socialiste** et la **Maison de la Laïcité François Bovesse de Namur** pour leur soutien.

Rédaction et coordination des textes : **Joël Cordier** et **Michaël Van Cutsem**

## Europe sociale.

L'Europe sociale rassemble aujourd'hui les politiques européennes de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la protection sociale, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations, du dialogue social et du droit au travail.

Ces politiques sont mises en œuvre tant par des mesures législatives que par la coordination des politiques nationales.

### *Le défi de la flexisécurité.*

Dans le domaine de la politique sociale européenne, le sujet de la flexisécurité est depuis quelques mois au cœur des débats.

Celle-ci se caractérise par : une grande flexibilité du marché du travail, un système d'indemnisation généreux, des politiques actives de l'emploi.

Cette approche est basée sur le constat que puisque le processus de destruction-crédation est de grande amplitude, l'important n'est pas tant de défendre des emplois parfois condamnés par le progrès mais plutôt de se préoccuper de la création de nouveaux emplois et de sécuriser les parcours des salariés appelés à changer de métier.

La flexisécurité pourrait aboutir, par une réforme profonde des règles législatives en matière de contrat de travail, d'organisation du travail et des modalités de licenciement, à dépouiller le travailleur d'un certain nombre de garanties dont il bénéficie aujourd'hui.

Pour les socialistes, l'approche ne doit pas uniquement se limiter à mettre sur pied des règles visant à une plus grande flexibilité des travailleurs mais doit s'accompagner d'une réflexion touchant à une protection sociale nouvelle et adaptée.

De plus, une dérégulation du marché du travail risque d'engendrer des coûts importants pour la sécurité sociale des états membres.

Pour nous socialistes, face l'exigence d'un marché du travail plus flexible, il apparaît essentiel de développer des politiques et services collectifs qui permettront de répondre aux besoins des travailleurs : des allocations garantissant le maintien du pouvoir d'achat et des rémunérations attractives pour éviter les « pièges à l'emploi », des structures d'accueil pour la petite enfance, un enseignement adapté à une offre formation tout au long de la carrière professionnelle, une politique de logement efficace assurant un toit pour tous, une politique de transport prenant en compte les contraintes horaires et/ou géographique , ...

Le développement de ces politiques à l'échelle de l'UE impliquera des coûts qui devront être mutualisés.

La flexisécurité peut être l'occasion d'ouvrir de nouveaux chantiers plus larges que la seule réglementation du travail et entamer un vrai débat de société. La flexibilité entraîne dans son sillage des besoins qu'il faut mutualiser et donc repenser le rôle, les missions et le financement de la protection sociale.

### *Plus d'harmonisation.*

En matière d'harmonisation des politiques visant à la sécurisation des besoins des citoyens, nous devons progresser vers une directive sur les services d'intérêt général, sur l'élargissement de la directive sur le congé parental à une directive sur la conciliation vie privée – vie professionnelle et la définition et la mise sur pied d'un revenu minimum garanti européen.

## Pour une Europe fiscale convergente.

Les Etats Membres au sein de l'UE ont des systèmes fiscaux relativement hétérogènes, fruit de l'histoire et des traditions nationales.

Aujourd'hui, les principales règles européennes sur la fiscalité visent à :

- harmoniser les taux de TVA ;
- éviter la double imposition des sociétés, notamment pour des entreprises mères et filiales basées dans plusieurs Etats membres;
- harmoniser la fiscalité de l'épargne, les citoyens européens étant désormais libres de placer leur argent dans tout pays de l'UE ;
- établir une coopération européenne dans la lutte contre les fraudes fiscales.

Mais, au total, notamment du fait de la règle de l'unanimité, l'harmonisation en matière de fiscalité reste limitée.

L'absence d'une véritable politique fiscale commune en Europe favorise la concurrence entre les états membres, chacun voulant attirer chez lui capitaux et/ou entreprises. De plus la rigidité des règles en matière de TVA ne permet pas aux états de répondre à certains défis sociaux (application de taux réduits sur des produits « sensibles » - alimentation, chauffage) ou environnementaux (soutien aux « produits verts » et/ou pénalisation des produits nocifs)

En conséquence, nous invitons les partis membres du PSE à défendre les revendications suivantes dans le cadre du manifeste 2009 :

- En ce qui concerne la fiscalité sur les entreprises :
  - réclamer une harmonisation de l'impôt sur les sociétés tant sur l'assiette que sur le taux ;
  - instaurer un taux minimum et/ou mettre en place un « serpent fiscal » européen afin d'éviter que certains états membres ne se trouvent privés de recettes fiscales importantes.
  - mettre fin aux pratiques fiscales dommageables (centre de coordination, intérêts notionnels, ...)
  
- En matière de fiscalité de l'épargne et des capitaux, la directive « épargne » devrait être étendue à d'autres produits de placement que ceux actuellement visés et également être d'application pour les personnes morales.
  
- En matière de fiscalité environnementale, soutenir la proposition de TVA réduite pour les produits à « valeur ajoutée environnementale ».
  
- En matière de fiscalité indirecte, faciliter les dérogations pour :
  - l'extension du taux réduit de TVA sur les produits pénalisant fortement le pouvoir d'achat des citoyens (alimentation, chauffage, ...).
  - mettre en place des taux de TVA majorés spécifiques aux produits de luxe et aux produits nuisibles pour l'environnement.

## Pour une Europe sans paradis fiscaux.

La fraude fiscale, pour les seules recettes TVA, est estimée à près de 60 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Union européenne. Cette fraude est particulièrement préjudiciable pour le budget de l'UE puisque la TVA constitue une part des recettes de celui-ci.

Une grande partie de ces 60 milliards, ainsi que d'autres revenus qui échappent à l'impôt, se retrouvent dans des institutions financières situées dans des paradis fiscaux.

Selon l'OCDE, un paradis fiscal est caractérisé par :

- une taxation quasi inexistante ;
- un manque de transparence ;
- l'absence d'échanges d'informations entre le paradis fiscal et le fisc du pays de résidence du contribuable ;
- la possibilité d'élire une résidence fiscale dans ces pays sans avoir de véritable activité économique.

En résumé, les paradis fiscaux permettent d'échapper à l'impôt mais également de réaliser des opérations financières douteuses. Ils sont un vecteur majeur pour le blanchiment de l'argent de la drogue, de la prostitution, du trafic d'armes...

### **Dans la perspective d'un démantèlement de l'ensemble des paradis fiscaux et autres centres off shore, nous proposons que les partis membres du PSE s'engagent à :**

- supprimer, à terme, les zones à fiscalité privilégiée qui se trouvent au sein de l'Union européenne ou dans des territoires qui lui sont associés ;
- mettre fin aux entraves quant à l'échange d'informations entre les administrations fiscales des états membres (fin du secret bancaire) ;
- soutenir la création d'un organisme public de contrôle des sociétés de clearing (chambre de compensation financière) et de routage financier.

## Pour une taxe sur les transactions financières.

Le monde est régulièrement secoué par des crises financières importantes auxquelles peu de pays échappent. Face à la logique du libre marché, les socialistes et sociaux-démocrates doivent répondre en proposant des alternatives visant à stabiliser les marchés financiers.

L'instauration d'une taxe taxation des transactions financières permettrait de renforcer le contrôle sur les marchés et de sanctionner les mouvements spéculatifs.

Inspirée des travaux des économistes Tobin et Spahn, cette taxe permettrait de prévenir les accidents générés par un système devenu fou.

A titre d'étape intermédiaire dans la perspective de l'établissement d'une taxe à l'échelle mondiale, nous proposons que les socialistes et sociaux-démocrates européens s'engagent en vue de l'adoption par tous les états membres d'une taxe sur les transactions financières (sur le modèle de la loi adoptée par le parlement belge le 1<sup>er</sup> juillet 2004).

## **Pour une Europe solidaire des pays en développement**

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux États ACP ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement aux pays africains toujours colonisés à cette époque et avec lesquels certains États ont eu des liens historiques. L'aide au développement fournie par le FED s'inscrit dans un cadre européen plus large. Au sein de l'Union européenne, les fonds du budget général de la Communauté peuvent être employés pour certaines actions. La Commission dispose aussi de lignes de financement dans son budget pour d'autres régions du monde.

Le grand changement apporté dans la nouvelle coopération est l'introduction des Accords de partenariat économique (APE) qui reposent pour l'essentiel sur le principe de réciprocité : dorénavant, les produits européens devront entrer sur les marchés africains sans droits de douane, exactement comme c'est le cas pour les produits africains sur le marché européen.

On note donc actuellement une confusion entre objectifs de coopération et politique commerciale. **L'Union, sous la pression des partis de droite, mais aussi relayés par les commissaires Barroso, Michel et Mandelson positionne l'objectif d'ouverture et de gains de (parts de) marchés comme prioritaire et instrumentalise la coopération au service de cet objectif.** L'esprit des accords de Lomé se voit remplacer par la volonté d'être le bon élève de l'OMC ! Les aides au développement sont conditionnées à l'obtention d'accords de libéralisation commerciale. Les objectifs prioritaires de développement que sont la santé, l'éducation, la démocratie locale, l'agriculture sont relégués au second rang et le seront davantage si les objectifs économiques priment.

En conséquence, nous invitons les partis membres du PSE à défendre les revendications suivantes dans le cadre du manifeste 2009 :

**- Les objectifs de santé et d'éducation doivent rester la priorité n°1 de l'aide européenne au développement, pas un effet indirect d'autres objectifs.**

- Bien que, suite à la demande du Parlement européen, un titre soit réservé pour le Fonds dans le budget communautaire depuis 1993, le FED ne fait pas encore partie du budget communautaire général. Il est financé par les États membres et est soumis à ses propres règles financières et est dirigé par un comité spécifique. L'aide octroyée aux pays ACP et aux PTOM continuera à être financée par le biais du FED pour la période 2008-2013. **Il est impératif que le Parlement européen puisse disposer d'un droit de regard sur ce Fonds et qu'il soit donc intégré dans le budget communautaire.**

**- Les règles de bonne gouvernance des aides accordées doivent être renforcées dans un esprit de transparence, d'évaluation et d'implication de la société civile des deux côtés de l'équation donation / réception (autrement dit : là-bas ET ici).** Si la part de l'aide budgétaire qui n'est pas liée aux projets augmente, comme le veut le commissaire Michel, la transparence de l'usage de cette aide doit en être d'autant plus grande. **L'aide aux projets elle-même doit continuer à être évaluée au regard des objectifs de développement poursuivis.**

- La coopération au développement doit rester, dans l'architecture institutionnelle de l'UE, une compétence identifiée par un Commissaire, une Direction Générale et des instruments financiers. Le responsable de la matière doit pouvoir interagir avec le futur Haut-représentant de l'UE aux relations extérieures. **Il ne s'agit pas de confisquer la matière au profit des objectifs strictement commerciaux de l'UE.**

- **Un autre changement apporté par la nouvelle coopération est de ne plus avoir les Etats comme seuls ayants droit de regard dans les pays ACP ; invitation est faite à toutes les composantes de la société civile (groupements professionnels, syndicats patronaux, syndicats de travailleurs, communicateurs, simples citoyens...) à s'impliquer pour donner leur avis.** L'UE doit donc concentrer des moyens afin de d'outiller partout où c'est possible et nécessaire ces composantes de la société civile, en particulier les syndicats, les associations citoyennes et les ONG, afin qu'ils puissent donner leur avis et que cet avis ait un impact. Les consultations civiles doivent être organisées au mieux et permettre l'effet escompté. Le maintien des forums de rencontres entre Europe et pays ACP doit donc être maintenu et renforcé. **La Commission ne doit pas uniquement choisir la société civile « qui lui convient » mais donner les moyens à la société civile au Nord et au Sud de s'exprimer et de faire un travail de fond en matière de coopération ;**

- **Au sein même du PSE et de ses structures nationales et régionales, un réinvestissement doit être fait par les militants et les élus qui doivent se réapproprier cette matière et prendre conscience de l'urgence d'agir socialement, humainement et démocratiquement au niveau du continent africain notamment.**

\*\*\*\*\*